

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree tenue le lundi 6 mai 2024 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Véronique Payette  
Isabel Desrochers  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte  
Étienne Dupuis

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

**2024-0605-123**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2024-0605-124**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-125**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	2 500,00 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024
Lot 2	81 770,17 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024
Lot 2.1	1 314,90 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	38 717,39 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024
Lot 4	222 625,35 \$	1 <sup>er</sup> mai 2024
Lot 3.1	25 618,27 \$	2 mai 2024

Soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-126**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-127**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

**2024-0605-128**

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION « DIABÉTIQUES DE LANAUDIÈRE »**

**ATTENDU QUE**, le diabète est une maladie de plus en plus présente au sein de la population lanauoise,

**ATTENDU QU'**il est important d'informer la population et de maintenir de saines habitudes de vie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'association « Diabétiques de Lanaudière » afin de promouvoir ces saines habitudes de vie.

**QUE** les crédits disponibles soient pris au poste 02-190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-129**

**POLITIQUE SALARIALE 2024 MODIFIÉE**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du document présentant la proposition salariale 2024 modifiée ;

**ATTENDU QUE** ce document présente une grille d'échelle salariale graduée de 0 à 7 ;

**ATTENDU QUE** le conseil veut s'adapter au marché de l'emploi et assurer la continuité des services aux citoyens en conservant une stabilité au niveau des ressources humaines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la modification de la politique salariale 2024 présentée par la Commission des ressources humaines.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-130**

**TOURNOI DE GOLF DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 1 billet pour le tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra à Saint-Liguori le mercredi 29 mai 2024 pour la somme totale de 250 \$ et d'autoriser la dépense et le paiement.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-131**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TRANSFERT DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ (RRS) VERS UNE PLATEFORME DE GESTION AU SEIN DE DESJARDINS ASSURANCES**

**ATTENDU QUE** Desjardins doit se conformer d'ici le 31 décembre 2024 aux règles de Retraite Québec;

**ATTENDU QU'**une rencontre d'information se tiendra le 13 mai 2024 avec tous les employés de la Ville de Crabtree, visés par le régime de retraite.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer le formulaire de demande de régime de Desjardins Assurances afin de modifier l'offre de service pour la gestion du régime de retraite simplifié.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-132**

**GALA DES SEXTANTS DE L'ÉCOLE BARTHÉLEMY-JOLIETTE 2024**

**ATTENDU QUE** plusieurs élèves de niveau secondaire de notre ville fréquentent l'école Barthélemy-Joliette qui, lors d'un gala en mai 2024, les récompensera à leur juste valeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux organisateurs du Gala des Sextants 2024 de l'école Barthélemy-Joliette, lequel gala vise à souligner les efforts, le travail et la persévérance des élèves durant l'année scolaire, en ce qui concerne le domaine sportif, académique, social et communautaire.

**QUE** les crédits disponibles soient pris au poste 02-190-00-971-00 et d'autoriser la dépense et le paiement.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-133**

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR AUDIT COMPTABLE 2024**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat de gré à gré pour l'audit comptable de 2024 à la firme DCA Comptable Professionnel, selon l'offre de services professionnels, du 2 mai 2024, signée par Mélanie Morel, pour un montant de 21 500 \$ avant taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-413-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-134**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT RÉFÉRÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

**ATTENDU QUE** le programme Desjardins – Jeunes au travail permet aux étudiants ou non, d'augmenter leur chance d'obtenir un emploi durant l'été ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Crabtree est admissible à une subvention ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Crabtree a déposé une offre d'emploi : Préposé(e) de soutien au département des travaux publics auprès du Carrefour jeunesse-emploi ;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu un courriel en date du 22 avril 2024 de madame Chevalier Jennifer, proposant Mathis Bourgeois pour le poste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'embaucher Mathis Bourgeois en tant que préposé de soutien au département des travaux publics à compter du lundi 17 juin 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-135**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** monsieur Parent a été embauché le 17 mai 2023 sous conditions d'obtenir son équivalence de 5e secondaire avant la fin de sa période d'essai ;

**ATTENDU QU'**au 27 avril 2024, monsieur Parent a atteint 982,33 heures ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Crabtree accepte pour l'instant de conserver à l'emploi monsieur Parent au titre de salarié à temps partiel en allongeant la période d'essai tant qu'il n'aura pas obtenu un diplôme d'études secondaires ou une équivalence de 5e secondaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, à signer la lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-136**

**EMBAUCHE D'UN ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** le poste d'adjoint à la direction des travaux publics est vacant depuis le 6 février 2024 ;

**ATTENDU QUE** le conseil de ville a lancé un appel à candidatures qui s'est terminé le 5 avril 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu 21 candidatures pour pourvoir le poste;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection formé de Claude Laporte, Véronique Payette et Pierre Rondeau a analysé les candidatures ;

**ATTENDU QUE** le 5 avril 2024, le comité de sélection a noté qu'aucune des candidatures ne répondait à tous les critères recherchés;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a retenu 6 candidatures se rapprochant le plus des critères recherchés pour fin d'une première entrevue téléphonique de validation de l'intérêt des candidats et des informations reçues par les deux parties;

**ATTENDU QUE** lors des entrevues téléphoniques un des candidats s'est retiré pour cause d'avoir obtenu un poste ailleurs;

**ATTENDU QUE** le 10 avril 2024, le comité de sélection a rencontré 5 candidats en entrevue en présentiel;

**ATTENDU QUE** deux candidatures ont été retenues à la suite de ces entrevues et qu'une date de deuxième entrevue a été fixée au 3 mai 2024;

**ATTENDU QUE** des validations de références fournies par l'une des candidatures ont été effectuées;

**ATTENDU QUE** madame Justine Jetté Desrosiers s'est jointe au comité de sélection pour la deuxième entrevue;

**ATTENDU QUE** l'une des candidatures s'est désistée par courriel juste avant son entrevue;

**ATTENDU QUE** le deuxième candidat a été rencontré pour une 2<sup>e</sup> entrevue et a dépassé les attentes que s'était fixé le comité;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Frédéric Jetté-Desrosiers ;

**ATTENDU QUE** monsieur Frédéric Jetté-Desrosiers a été rencontré par la direction générale afin de lui présenter les attentes formulées par le comité de sélection concernant le poste à combler;

**ATTENDU QUE** monsieur Frédéric Jetté-Desrosiers accepte les conditions proposées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

**QUE** sa nomination au titre d'adjoint à la direction des travaux publics prenne effet au 27 mai 2024 ;

**QUE** monsieur Desrosiers soit soumis à une période de probation de six mois se terminant le 2 décembre ;

**QUE** pendant la période de probation, il soit évalué par la direction générale sur certains points à définir et à des dates déterminées avec la direction générale ;

**QUE** le salaire annuel brut de l'adjoint à la direction des travaux publics soit fixé à l'échelon 3 de l'échelle salariale (échelle 0 à 7) contenu dans la politique salariale 2024 adoptée et entrée en vigueur le 6 mai 2024 ;

**QU'**exceptionnellement pour 2024, les vacances soient limitées à 5 semaines et que l'horaire de vacances ne soit pas modifié;

**QUE** la convention collective ne s'applique pas aux fonctionnaires adjoints;

**QUE** conformément à la résolution 2018-1012-426, la participation de la Ville au Régime de retraite simplifié pourra être d'un maximum de 8% ;

**QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées au règlement 2007-135 et ses amendements décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-137**

**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA STATION DE POMPAGE D'EAUX USÉES « C »**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter les propositions suivantes pour les travaux de la station de pompage « C » :

- Entreprise C. Bédard	6 769,73 \$
- C Électrique	33 776,07 \$
- Groupe Québeco	59 787,00 \$
- Xylem	18 699,82 \$

Soit un total de 119 032,62 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit financée par la TECQ selon les sommes disponibles et l'excédent des coûts du projet soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-138**

**AUTORISATION DE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC DES GICLEURS DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AU 150, 8<sup>E</sup> RUE À LA 4<sup>E</sup> AVENUE**

**ATTENDU QUE** les travaux qui ont été réalisés en 2019 n'ont pas été facturés ;

**ATTENDU QUE** la résolution 2022-1001-024 précise que les coûts aux services d'aqueduc et d'égouts sont aux frais du propriétaire, lorsqu'un bâtiment doit être desservi ;

**ATTENDU QUE** le coût du branchement en 2019 était de 12 919,94 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** ce montant a été indexé en suivant l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de chaque année pour le Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser les travaux sur la 4<sup>e</sup> Avenue et la signature par le directeur général du protocole d'entente pour le branchement à l'aqueduc des gicleurs de la résidence Racette, située au 150, 8<sup>e</sup> Rue pour un montant de 15 476,23 \$ taxes incluses.

**QUE** cette somme soit payée en totalité par le propriétaire.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-139**

**SOUSSIONS — ANCRAGE DU QUAÏ**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions, préparées par Virginie Landreville, ing. de la firme EXP concernant l'ancrage du quai.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Les Excavations Michel Chartier inc.	60 864,32 \$
Construction Moka inc.	79 995,01 \$
Parko Inc.	102 165,64 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que la Ville accorde le mandat à : *Les Excavations Michel Chartier inc.* qui est le plus bas soumissionnaire conforme ;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-140**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE PASSAGE, D'UTILISATION ET DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE**

**ATTENDU QUE** pour la construction des immeubles portant les numéros 59 et 61, 4e Avenue, une canalisation d'égout pluvial de la ville a dû être enlevée et remplacée, car son emplacement aurait nui à la construction desdites bâtisses ;

**ATTENDU QU'**une nouvelle canalisation d'égout pluvial, et ses accessoires ont été installés par la ville, aux frais des propriétaires desdits immeubles ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires desdits immeubles ont consenti à établir, en faveur de la Ville, une servitude, d'égout pluvial, de passage, d'utilisation et droit de propriété superficière permettant l'installation de cette nouvelle canalisation et de ses accessoires et d'en conserver la propriété ;

**ATTENDU QU'**un nouveau projet d'acte a été soumis à cette assemblée par Me Jacques Raymond, notaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Ville accepte cette servitude et prenne les engagements contenus audit projet d'acte;

**QUE** le maire et le greffier-trésorier, ou en leur absence leurs suppléants, soient autorisés à signer ledit acte tel qu'approuvé par cette assemblée;

**QUE** les résolutions 2022-0310-323 et 2022-1912-424 soient abrogées.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-141**

**OFFRE DE SERVICES ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'IDENTIFICATION ET L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services et d'honoraires professionnels pour l'identification et l'élimination des raccordements inversés, de la firme *GBI* numéro : OS-24-0533 datée du 25 avril 2024 et préparée par David Beauséjour ing., pour un montant de 6 000 \$ avant taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris au poste 02-415-00-411-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-142**

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR ÉTABLIR ET RÉALISER LA CONFORMITÉ DES EAUX PARASITAIRES SECTEUR MAJEAU – SAINT-MICHEL**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat de gré à gré pour établir et réaliser la conformité des eaux parasitaires dans le secteur Majeau – Saint-Michel à monsieur François Gélinas, selon l'offre de service datée du 2 mai 2024 pour un taux horaire de 110 \$/ heure.

**QUE** les travaux soient financés par l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant maximum de 20 000 \$.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-143**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA STRATÉGIE DE PLANTATION D'ARBRES**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels pour la stratégie de plantation d'arbres, comme décrit dans l'offre datée du 28 février 2024 et préparée par Alexandre Nicole, biologiste, pour un montant de 4 217,28 \$ taxes incluses ;

**QUE** les services professionnels soient financés par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-144**

**PROJET DE REBOISEMENT DE LA TERRE AGRICOLE MUNICIPALE ET DU PARC DE LA 9<sup>E</sup> AVENUE**

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite mettre en application les recommandations de la stratégie de plantation pour augmenter la canopée sur le territoire de Crabtree ;

**ATTENDU QUE** la Ville peut profiter d'une aide financière du « programme

de reboisement social » pour 1 500 arbres en collaboration avec « arbre-évolution »;

**ATTENDU QUE** la Ville possède un terrain en milieu agricole à proximité de la zone urbaine et du ruisseau Maurice-Granger ;

**ATTENDU QUE** ce secteur est favorable à un reboisement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers, d'accepter la proposition 879 du 15 mars 2024 préparée par Julien Hamelin-Lalonde, chargé de projet en chef, de la firme *Arbre-évolution*, pour un montant de 32 674 \$ avant taxes.

**QUE** les crédits disponibles pour la somme de 14 000 \$ soient financés par le fonds de parcs et terrain de jeu ;

**QUE** la différence soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-145**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421**

Étienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421 concernant l'abattage des arbres et en augmentant les amendes en cas de contravention de ce règlement.

**2024-0605-146**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2024-427 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le *projet de règlement 2024-427 modifiant le règlement de zonage 2024-421*.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-147**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421**

Étienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421, pour y ajouter des définitions, des illustrations et corriger un tableau.

**2024-0605-148**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-428 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le *projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421*.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-149**

**REFUS D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC CONCERNANT L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement ;



**ATTENDU** le faible taux de subvention établi à 0,80\$ par habitant de la ville, représentant seulement 3 368\$ pour l'hébergement temporaire;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis qu'il est déraisonnable pour la ville d'adhérer au programme d'hébergement temporaire ;

**ATTENDU QUE** le conseil croit important de financer l'aide à la recherche de logement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de faire connaître leur intention de ne pas adhérer au programme d'hébergement temporaire;

**QUE** la Ville est favorable à une aide à la recherche de logement.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-150**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-1103-087 CONCERNANT LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2024**

**ATTENDU QUE** la résolution 2024-1103-087 comporte une erreur ;

**ATTENDU QUE** le tarif du camp de jour 2024 à la semaine (sortie incluse) est de 90 \$ et non 85 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers présents, de modifier le tarif inscrit sur la résolution 2024-1103-087 pour qu'il soit de 90 \$.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-151**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (ARLPHL)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2024-2025 pour la somme de 100 \$ ;

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-152**

**MODIFICATION DU PANNEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice des travaux publics.

**ATTENDU QUE** l'électricien, Serge Daigle, nous a signifié que le panneau d'alimentation électrique était devenu dangereux;

**ATTENDU QUE** quatre (4) options sont présentées dans le rapport de la direction des travaux publics;

**ATTENDU** le délai de livraison de huit semaines pour avoir un boîtier en métal;

**ATTENDU QUE** pour diminuer la consommation électrique, il faudrait remplacer les lampes par des DEL et installer une minuterie avec une cellule photoélectrique;

**ATTENDU QUE** l'éclairage doit être fonctionnel pour les activités de balle qui vont reprendre le 22 mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de choisir la deuxième option du rapport évalué à 48 272,73\$ avant taxes;

**QUE** la dépense d'un montant maximum de 51 000 \$ soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-153**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'adoption de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français qui a modifié la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11), le gouvernement du Québec impose aux municipalités et aux villes d'adopter une politique linguistique ;

**ATTENDU QUE** cette politique a pour but d'utiliser le français comme langue de rédaction, de diffusion et de service, et ce, quel qu'en soit le support utilisé ;

**ATTENDU QUE** cette politique s'applique aux membres du personnel et aux membres du conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

**D' la politique linguistique de la Ville de Crabtree ;**

**DE** publier la politique linguistique sur le site internet ;

**DE** transmettre la politique linguistique au ministre de la Langue française.

**ADOPTÉ**

**2024-0605-154**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES**

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.**

\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.